



LA LETTRE

Avril 2012

SOMMAIRE

Les actions de **Elles aussi**

- La Marianne de la Parité
- Les acquis de l'élu-e
- Les élections

La vie de **Elles aussi**

- Le rapport de Lydie Err

Le réseau de **Elles aussi**

- La journée des groupes locaux
- Devenez ami-e

Editorial

Avec les élections de 2012, le thème de la parité en politique resurgit. Le nouveau gouvernement sera-t-il paritaire ? L'Assemblée nationale montrera-t-elle un progrès significatif quant à la proportion de femmes en son sein ? Sur ce dernier point, nous en doutons car des investitures pour les législatives ont déjà montré que certains partis ne jouent toujours pas le jeu en plaçant de préférence les femmes candidates dans des circonscriptions très difficilement gagnables. Ce qui a changé, c'est que la majorité des médias a dénoncé cette pratique en relayant le coup de colère légitime des candidates. Comme à chaque élection nous interpellons les candidates et candidats sur les mesures et moyens qu'ils comptent mettre en œuvre pour remédier à cette situation de blocage qui place la France dans une position peu enviable en Europe (18^{ème} sur 27) et dans le monde (69^{ème}) ; nos hommes politiques sont très en retard par rapport à l'évolution de la société.



Notre conférence de presse, à lire p.2

De notre côté, nous continuons à mettre la parité à l'honneur et à rendre plus visibles les femmes élues. Les remises de trophées de La Marianne de la Parité se poursuivent en 2012. Le 8 mars à l'Assemblée nationale, *Elles aussi* invitée à intervenir au colloque « Elues au féminin », a présenté ses analyses et perspectives sur la situation des conseillères municipales et communautaires (à lire sur notre site).

Quant à notre projet sur la reconnaissance des acquis du mandat local, il se concrétise. Après une conférence de presse de lancement à l'Assemblée nationale le 6 décembre, nous avons réuni les équipes locales en février et en mars pour préparer l'organisation d'actions sur le terrain qui se dérouleront après la période électorale. Nos actions et les expérimentations qui les accompagneront visent à ce qu'un droit au bilan des acquis de l'élu-e local-e soit intégré au statut de l'élu-e, un point de départ pour envisager plus sereinement un engagement municipal ou la sortie d'un mandat.

D'ici là, n'oublions pas d'aller voter et continuons à sensibiliser les candidates et candidats à la démocratie paritaire.

Armelle Danet

Présidente de Elles aussi

Elles aussi

98, rue de l'Université
75007 PARIS
Tel. 01 40 62 65 00
www.ellesaussi.org
ellessaussisecretariat@yahoo.fr

Lectures utiles pour réagir

MANIFESTE DES FÉMINISTES EN MOUVEMENTS
LLL - LES LIGNES QUI LIBÈRENT

Femmes Hommes ENFIN L'ÉGALITÉ?
EYROLLES

Marilène Coulomb-Gully
Présidente: le grand défi
Femmes, politique et médias
Payot

Histoire de l'émancipation des femmes
Marie-Jeanne BONNET
OUEST-FRANCE



Les Actions

■ La Marianne de la Parité : l'action continue

En Seine Maritime

L'antenne *Elles aussi* a travaillé avec l'Observatoire des Femmes de Haute-Normandie, la cérémonie de remise des prix s'est déroulée le 4 novembre à la faculté de droit de Rouen.

Un gros travail a été fait pour trouver les informations concernant les petites communes de moins de 500 habitants (373) qui n'ont pas toutes un site internet !

Angerville Bailleul (environ 200 habitants) arrive en tête, suivie par **Freuleville**, **Touffreville la Cable**, **Haussez** et **Roncherolles**.

Dans la catégorie des 500 à 3500 habitants (320 communes), **Saint Wandrille** reçoit le trophée « *La Marianne de la Parité* » et Saint Pierre de **Manneville** un diplôme.

Sur les 52 communes de 3 500 habitants et plus, c'est **Rouen** qui reçoit le trophée et **Saint Aubin les Elbeuf** un diplôme.

Actuellement à Rouen, seules 3% des rues portent le nom d'une femme, la ville s'est engagée à rééquilibrer cela à l'occasion de chaque dénomination de voie nouvelle.

Le jury, réuni le 19 octobre, a décerné le trophée des intercommunalités à la **Communauté de Communes St Saens Cœur de Bray** avec 35% de femmes déléguées, mais une seule vice-présidente. La **C.C. de Fécamp** avec 25 % de femmes et dont la présidente est une femme reçoit le 1^{er} diplôme et La **C.C. de Bos Eawy** le 2^{ème}.

A signaler : La CREA, une instance supra-intercommunale a signé la Charte européenne de l'égalité F/H dans la vie politique locale.

Dans les Yvelines

Suite aux refus de la Préfecture et du Conseil général, la cérémonie de remise des trophées s'est déroulée de 2 décembre à la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Chacun des trophées et des diplômes a été remis par Catherine Tasca, sénatrice, Arnaud Richard, député, le Président de CASQY, ou les membres du jury.

Parmi les 15 intercommunalités des Yvelines aucune ne respectant les critères de sélection, aucun trophée ou diplôme n'a été décerné dans cette catégorie.

Pour les communes de moins de 3500 habitants, ont été attribués un encouragement à **Thiverval Grignon**, un 2^{ème} prix ex æquo à **Lommoye** et **Blaru**. Le trophée revient à la **Poigny la Forêt**.

Pour les communes de plus de 3500 habitants : 3^{ème} prix à **Bailly**, 2^{ème} prix à **Chanteloup les Vignes** et le trophée à **Fontenay le Fleury**.

Dans le Var

Elles aussi n'étant pas présente dans ce département, cette action a été organisée par l'association «Business and Professional Women» que nous remercions chaleureusement.

La cérémonie de remise des prix s'est déroulée à la Préfecture le 10 février. Pour les communes de moins de 3 500 habitants, **La Valette** et **Brignoles** ont reçu chacune un trophée, **Cogolin** le 1^{er} diplôme et **La Garde** le 2^{ème}.

Le trophée pour les communes de plus de 3 500 habitants a été remis à **Ramatuelle**, le 1^{er} diplôme à **Le Rayol-Canadel** et le 2^{ème} à **Croix Valmer**.

Dans la troisième catégorie, celle des établissements publics de coopération intercommunale, difficile de parler de palmarès, il n'y avait que 2 candidats (sur douze EPCI) donc deux lauréats !

Le trophée a été décerné à **Toulon Provence Méditerranée** avec 45,6 % de femmes déléguées et 7,7 % de femmes dans l'exécutif tandis que la **communauté d'agglomération dracénoise** avec respectivement 32,5 % et 26,3 % a obtenu un diplôme.

Dans le Loiret

Département très rural, l'antenne *Elles aussi* a choisi d'étudier en 2011 les communes de plus de 3500 habitants (assujetties aux lois de juin 2000 et de janvier 2007), de regarder comment les lois étaient utilisées, comment la parité était installée. L'antenne a mis à l'honneur les communes les plus dynamiques dans la mise en application de la loi.

Un jury s'est réuni en décembre 2011. Il a décidé de décerner 4 prix.

La remise des prix a eu lieu le 2 mars dans l'hémicycle du Conseil régional qui a été sollicité en vertu de la signature par cette collectivité territoriale, en 2009, de la Charte européenne pour l'égalité femmes-hommes.

Cette cérémonie s'est déroulée en présence de Marie-Madeleine Mialot, vice-présidente du Conseil régional et Gisèle Quérité, conseillère régionale déléguée à l'égalité femmes-hommes.

La ville de **Saran** a reçu le trophée, **Meung-sur-Loire** le deuxième prix, **Jargeau** et **Pithiviers** un troisième prix ex-æquo.

Bravo à ces quatre municipalités qui montrent que " la parité, c'est possible".

Félicitations aux communes primées pour qui la mise en œuvre de la parité a semblé « naturelle », un exemple à suivre pour 2014.

Martine Fayolle

■ L'élue local-e... Une richesse des acquis mais un statut à construire

C'est sur ce thème que *Elles aussi* a organisé une **conférence de presse à l'Assemblée nationale le 6 décembre 2011**, en présence des parlementaires Chantal Jouanno, Guy Geoffroy et Jean-Vincent Placé, qui, avec Elisabeth Guigou, parrainent notre projet et de deux députées du Finistère, Annick Le Loch et Marylise Lebranchu.

L'objectif de cette rencontre était de présenter notre projet pour la reconnaissance des acquis du mandat local, dont la première étape a été la publication du livret

« Vos acquis d'élue local-e, Mandat local et développement de compétences ».

Notre démarche a un double objectif : d'une part, pour les élu-es qui ont exercé des responsabilités au sein des exécutifs ou au travers de délégations, une prise de conscience de la richesse des compétences acquises lors du mandat, afin de pouvoir les transformer en atouts pour rebondir après le mandat, et d'autre part, rassurer les candidates potentielles sur les apports très positifs du mandat.

Présentation du livret

Le livret a été réalisé en collaboration avec l'Université de Bretagne Occidentale dont le Service de formation continue est depuis longtemps engagé dans la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) comme l'a souligné Jean-Marie Filloque, Vice-président de cette Université. De plus, l'Université mène depuis 2008 un important plan de formation des élus locaux, qui a déjà concerné plus de 2500 élus finistériens... majoritairement des femmes.

Comme l'a expliqué Annette Vazel, notre ancienne présidente et responsable du projet, le livret est le résultat d'une trentaine d'entretiens avec des élu-e-s, maires et maires-adjoint-e-s de communes finistériennes de taille diverse, plusieurs entretiens ayant été menés par des bénévoles de l'association Rien sans Elles, partenaire de *Elles aussi*. Les élu-e-s ont été interrogé-e-s de manière très détaillée sur les actions menées, qu'il s'agisse des tâches régulières de leur mandat ou de la conduction de projets de leur équipe. Bien entendu le type et l'étendue des compétences acquises sont différents selon les mandats et les caractéristiques des communes concernées, mais se sont dégagés neuf domaines de compétences transversales dans lesquels le livret donne des exemples précis et diversifiés.

Témoignages d'anciennes élues

Le 6 décembre, deux anciennes élues du Finistère étaient là pour nous faire part de leurs expériences et de leur retour ou reconversion à la vie professionnelle. Claire Kowal a été adjointe à Châteaulin (5000 habitants, femme maire et exécutif paritaire), chargée des sports, puis de l'urbanisme. Catherine le Moan quant à elle a été maire de Telgruc-sur-Mer (2000 hab.).

Claire Kowal a évoqué pour nous son expérience autour d'un projet fort d'urbanisme, décrivant ce que fut son rôle dans la conciliation nécessaire ... et difficile, entre points de vue des habitants, volontés de l'équipe municipale et conceptions de l'architecte. Son travail à l'urbanisme a exigé d'elle une auto-formation qui a largement mis à jour ses études antérieures dans ce domaine, sans perspective de validation. Et même si elle est revenue à l'enseignement enrichie des nouvelles compétences acquises, elle vit comme une perte de ne plus avoir l'occasion de les réinvestir dans leur totalité.

Quant à la Maire de Telgruc, elle nous a raconté dans quelles conditions elle avait été élue pour représenter ses collègues, tous masculins, auprès du syndicat d'électrification de la Presqu'île de Crozon. L'ingénieur menant la réunion s'étant permis la réflexion misogyne suivante « *Ce n'est de toute façon pas vous qui allez vous présenter puisque vous êtes une femme !* », elle a lancé et fait approuver sa candidature, alors qu'elle ne connaissait strictement rien à la question ! Elle a immédiatement demandé une formation à EDF. Au bout d'un mois elle n'y comprenait toujours pas grand chose mais s'est vite rendu compte que les autres maires étaient dans la même situation ... sans rien en dire ! C'est en s'imposant de réaliser une plaquette d'information sur le sujet pour toutes les communes, avec l'aide d'un technicien, qu'elle est parvenue à bien maîtriser le sujet.

Un problème familial l'a contrainte à ne pas se représenter pour travailler à temps complet.

Mais avoir été maire a parfois été un handicap dans sa recherche d'un emploi de cadre intermédiaire, un conseil général, par exemple, répuant à employer un ancien élu comme salarié...

Droit à un bilan, intégré dans le statut de l'élue local-e

Forte de tous les témoignages d'élues rencontrées, *Elles aussi* souhaite qu'un bilan de leurs acquis devienne un droit pour les élus ayant exercé des responsabilités. Cela faciliterait leur mobilité et leur permettrait d'envisager l'après-mandat avec sérénité. Ce ne serait qu'une première étape dans la réflexion pour l'après-mandat qui peut se poursuivre par un bilan de compétences, par une Valorisation des Acquis de l'Expérience, ou l'enrichissement du CV.

Pour expérimenter ce bilan des acquis du mandat local, nous faisons appel à des mairies pilotes (des mairies ont déjà été pressenties en Bretagne et en Alsace). Puis nous ferons un bilan de cette expérimentation qui sera lancée auprès d'élue-s ayant accompli au moins deux mandats dans des postes d'exécutif. Pour cela, nous sommes assistées actuellement par trois consultant.es en bilans de compétence.

Quelques commentaires des parlementaires

Le débat avec les parlementaires a porté sur la vie et la mission de l'élue local-e, la reconnaissance de ses compétences et la nécessité de la parité. Quelques extraits :

- La reconnaissance des femmes dans le rôle d'expert est rare, on fait toujours plus crédit à un homme.
- il faut faire avancer le serpent de mer du statut de l'élue. La validation des acquis de l'élue est très importante, elle pourrait mettre un frein au cumul des mandats en nombre et en durée.
- l'élue est là pour enrichir la vie des autres et sa propre vie. En tout état de cause, avoir été élu ne doit pas être un handicap. Au contraire, les élus locaux sont des « pépites » pour la société.
- la fonction d'élue libère beaucoup de potentiel, elle libère la capacité à agir. Il faut qu'il y ait un aller et retour du monde de l'élue au monde professionnel, une plus grande fluidité entre les deux.

Et ensuite....

Dès octobre 2012 nous organiserons en région des ateliers et des débats sur la reconnaissance des acquis du mandat local et les perspectives de l'après-mandat.

Armelle Danet

■ **Signez la pétition pour la dignité et l'égalité des femmes arabes :**

<http://www.egalite-infos.fr/2012/03/09/petition-pour-la-dignite-et-legalite-des-femmes-arabes/>



Voir sur notre site web : l'intervention de notre présidente

■ Les élections de 2012 : questions aux candidat-e-s

Depuis 20 ans, en vue de réaliser une démocratie aboutie, *Elles aussi* maintient son objectif de parité entre femmes et hommes à toutes les élections et s'exprime sur les moyens pour atteindre une parité quantitative : **modes de scrutin, strict cumul des mandats, amélioration du statut de l'élu-e.**

Par rapport aux échéances électorales prochaines, l'association a donc préparé une série de questions à l'adresse des candidat-e-s. La présidente les portera aux QG de campagne des candidat-e-s à l'élection présidentielle. Dans les départements, les groupes locaux organiseront l'envoi et la collecte des réponses aux questionnaires destinés aux candidat-e-s aux élections législatives.

Aux prétendant-e-s à devenir Président-e de la République, des questions relatives à **la gouvernance au plus haut niveau** :

- *Etes vous décidé-e à appliquer la parité au plus haut niveau de l'état : Premier Ministre, gouvernement, conseillers, cabinets ministériels... ?*
- *Vous engagez-vous à recréer un Ministère aux droits des femmes et à l'égalité, et à conforter ses relais en régions ?*
- *Etes-vous favorable à la mise en place dans chaque Ministère, d'une démarche de « gendermainstreaming », adoptée par les collectivités locales qui s'engagent dans la signature de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale?*

Pour tous et toutes, des questions (plus ou moins développées) relatives **au socle législatif sur lequel s'appuie la mise en œuvre de la parité** :

- *Etes-vous décidé-e à remettre en cause le mode de scrutin dans les situations où il est particulièrement défavorable aux femmes, comment alors imposer la parité dans les candidatures et encourager la parité dans les résultats ?*
- *Que proposez-vous pour réduire le cumul des mandats tant en ce qui concerne le nombre de mandats détenus simultanément que le nombre de mandats successifs ?*
- *Mettez-vous en chantier une réflexion pour faire évoluer le statut de l'élu-e et remédier notamment : d'une part aux freins économiques qui dissuadent femmes et hommes de se présenter à des élections locales et d'autre part à la non reconnaissance des acquis au cours du mandat ?*

Pour les candidat-e-s aux élections législatives, une question relative **aux pratiques des partis politiques** dont certains résistent à investir des femmes :

- *Comment pensez-vous pouvoir faire progresser l'exigence de parité tant qualitative que quantitative dans les partis politiques au-delà de ce qu'ils font actuellement (incitations, pénalités financières...)*

Pour tous et toutes, une question très ouverte, à traiter à leur niveau de décision, relative aux **dimensions culturelle et symbolique, que porte l'exigence de parité** :

- *Ferez-vous du partenariat et de la parité entre les femmes et les hommes, au-delà d'un aspect quantitatif, une réponse possible au machisme et à la peur de l'autre, un levier de démocratisation, au sein de votre parti et au niveau législatif ? Comment comptez-vous mener une telle démarche ?*

Anne-Marie Marmier



■ Augmenter la représentation des femmes en politique par les systèmes électoraux – Le rapport de Mme Lydie Err

Au cours du colloque organisé le 9 décembre au CESE à Paris par la commission parité de la Clef, Mme Lydie Err, rapporteure de la commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes de l'Assemblée de l'Europe, députée au Parlement du Luxembourg, a évoqué brièvement des éléments de son rapport : **l'impact des systèmes électoraux sur la représentation des femmes en politique.**

Les modes de scrutin favorisant la parité faisant partie de ses principales préoccupations, *Elles aussi* a jugé pertinent de faire une présentation de ce rapport lors de la journée des groupes locaux du 4 février. Nous vous faisons partager les principales analyses et recommandations.

Mme Err a décidé de recourir à l'expertise de la Commission européenne pour la démocratie et le droit (Commission de Venise) du Conseil de l'Europe et s'appuie sur l'étude du 16 juin 2009 faite par Michael Krennerich, expert (Allemagne), rapport adopté les 12 et 13 juin 2009 par la Commission de Venise.

Constat :

Dans le monde, moins de 20% des sièges de parlementaires et de portefeuilles ministériels sont occupés par des femmes. Sur 192 gouvernements, 8 femmes sont cheffes d'Etat.

Dans les Etats membres du Conseil de l'Europe,

- seuls 3 Etats membres étaient parvenus, en 2008, à équilibrer la représentation des sexes (40% de chaque sexe en Finlande, Pays-Bas, Suède)
- 7 Etats ont atteint la masse critique (30% de femmes en 2008)
- 15 Etats ont entre 20 et 30% de femmes au Parlement
- les autres, dont la France, affichent de 10 à 20 % de femmes. L'Albanie, l'Arménie, la Géorgie, Malte, la Turquie et l'Ukraine ont moins de 10% de femmes dans leur Parlement.

L'étude ne concerne que les chambres basses des Etats. Mais dans nombre de démocraties occidentales, on assiste à une augmentation progressive de la représentation des femmes (surtout dans les pays nordiques). La France occupe le 28^{ème} rang en Europe (sur 49) et le 75^{ème} rang dans le monde en 2009.

Causes :

En Europe, les sociétés restent caractérisées par des attitudes, des usages, des comportements qui déresponsabilisent les femmes dans la vie publique, les discriminent et les emprisonnent dans des rôles-modèles prescrits et dans des clichés. La politique est faite sur mesure pour les hommes qui n'assument pas une part minimum de leurs responsabilités familiales. Les dépenses de campagne constituent un sérieux obstacle pour les femmes. Dans les partis, les instances qui décident des investitures sont dominées par des hommes entretenant des réseaux d'anciens. Toutes ces attitudes, usages, comportements influencent le paysage institutionnel, politique et électoral.

Comment remédier à cette situation en priorité ?

- par des mesures de discrimination positive (quotas) en faveur des femmes, mesures constituant une pré-condition selon la Commission de Venise,
- par la réforme des systèmes électoraux,
- en limitant le cumul des mandats,
- en encourageant les partis à adopter des mesures positives, y compris dans leurs propres structures,
- en accompagnant ces réformes d'un certain nombre de mesures : éducation civique égalitaire, élimination des clichés sexistes et des préjugés dans les partis, les médias, les syndicats...

Les mesures de discrimination positive

10 Etats membres ont adopté des quotas légaux obligatoires (de 15 à 40%), quelques-uns prévoient l'ordre des candidats, aucun n'impose l'alternance femme-homme. Les sanctions financières sont inopérantes. La sanction la plus efficace est le refus des listes. Dans une trentaine d'Etats, un ou plusieurs partis ont adopté des quotas volontaires (entre 20 et 40%). Certains partis opérant dans des systèmes majoritaires ont innové : listes restreintes composées uniquement de femmes (Labour) – jumelage de circonscriptions (Parti travailliste écossais). C'est dans les pays où les partis adoptent volontairement des quotas que la représentation des femmes au parlement est la plus forte.

Arguments contre les quotas

La discrimination positive se heurte aux principes d'égalité énoncés dans les Constitutions mais dans de nombreux pays des quotas existent par régions/langues/nationalités/critères socioprofessionnels, acceptés et appliqués.

Réformer le système électoral

D'après la Commission de Venise, les pays appliquant un système de représentation proportionnelle comptent une proportion plus élevée de femmes que ceux appliquant un système de scrutin majoritaire. Les systèmes mixtes occupent une position médiane. Les systèmes de scrutin majoritaires sont défavorables à **toutes** les candidatures atypiques, c'est-à-dire autres que celles d'hommes blancs d'âge mûr et de classe moyenne ayant une « bonne éducation ». Les circonscriptions plurinominales sont plus favorables à la désignation des femmes que celles qui sont uninominales. Plus les circonscriptions sont grandes, plus les femmes sont présentées et élues. Les seuils légaux jouent un rôle important. Souvent les petits partis favorables aux femmes n'ont aucun représentant. Enfin, les listes ouvertes ou libres sont souvent défavorables à la représentation des femmes.

En conclusion, la représentation parlementaire des femmes est particulièrement favorisée par un **scrutin de liste proportionnel** dans une **grande circonscription** avec un **seuil légal**, des **listes bloquées** et un **quota obligatoire** prévoyant une forte proportion de femmes. Il faut y ajouter des **règles strictes de placement** des candidates et des **sanctions efficaces**, de préférence non financières.

Le rapport signale que ce système peut conduire à une instabilité gouvernementale, limiter la liberté de choix de l'électeur et réduire la proximité entre l'élu et l'électeur.

Jacqueline Dornic

■ **Féministes en mouvement à la Cigale**



45 associations féministes, dont *Elles aussi*, ont interpellé le 7 mars à la Cigale des candidat-e-s à la présidentielle. A cette occasion a été publié un manifeste à la rédaction duquel *Elles aussi* a participé.

Le Manifeste est disponible en librairie et sur les sites de Violette & Co, FNAC et Amazon.



■ La journée des groupes locaux du 4 février

Nous étions une vingtaine à nous retrouver venant de : Alsace, Eure et Loir, Loire, Manche, Nord-Pas de Calais, Rhône, Seine Maritime, Yvelines, etc. soutenues par les messages des Femmes élues de l'Isère, ou des groupes du Loiret et des Ardennes qui n'avaient pas pu se déplacer.

L'objectif de cette réunion annuelle est toujours d'organiser les projets de l'année dans les départements et les régions en fonction des spécificités des territoires et des pratiques des groupes locaux, échanges nécessaires de paroles singulières pour une prise de conscience et un engagement collectif.

Laissons de côté la belle réussite de *La Marianne de la parité*, dont il sera rendu compte à la fin de l'année, ne revenons pas sur les actions prévues dans le cadre des campagnes électorales ; la réflexion en commun s'est portée principalement sur la poursuite du travail commencé par Annette Vazel (conceptrice et conseillère technique) en vue d'une reconnaissance des acquis du mandat local pour les élu-e-s ayant exercé des responsabilités.

Pour un droit à un bilan des acquis du mandat local afin d'améliorer concrètement la situation de l'élu-e local-e

En 2007 dans notre document *Pour une vraie parité, les dix exigences d'Elles aussi*, la question du statut de l'élu-e avait été abordée. Cette action s'inscrit dans la continuité, en précisant les propositions de ce document. Le projet a été initié suite aux multiples rencontres de femmes élues locales, à l'écoute de leurs témoignages ; mais femmes et hommes peuvent en être bénéficiaires.

Un double objectif : - Aider, en fin de mandat les élus locaux à envisager une réorientation professionnelle, civique ou personnelle, sur un projet enrichi par leur expérience municipale

– Rassurer les candidates et candidats potentiels sur l'apport personnel qu'un mandat local peut signifier.

Où en sommes-nous ? – Un livret témoignage a été produit en partenariat avec l'Université de Bretagne Occidentale, forte de son expérience en formation continue d'élus locaux et de validation des acquis. Ce livret dégage neuf domaines de compétences transversales

– Un comité de parrainage a été constitué, paritaire et pluraliste, de quatre parlementaires qui ont accepté de nous soutenir dans notre action et dans la réflexion sur le statut de l'élu-e local-e – deux conférences de presse à Brest en juillet et à l'Assemblée Nationale en décembre ont présenté cette initiative.

Un droit à un bilan : la suite logique de ce travail est l'obtention d'un droit à un bilan des acquis du mandat local pour les élu-e-s ayant exercé des responsabilités. Nous sommes actuellement dans une phase d'expérimentation de ce bilan avec des consultantes associées à notre démarche et des mairies « pilotes ». En effet, dans les deux cadres classiques offerts pour se reconverter ou pour progresser, VAE ou bilan de compétences, les compétences acquises en

cours de mandat ne sont généralement pas prises en compte, voire occultées.

Notre proposition est de faire admettre et légitimer un **bilan des acquis du mandat** plus léger (en temps et financièrement) qu'un bilan de compétences, ou partie d'un bilan de compétences, qui serait une reconnaissance et un plus pour rebondir en fin de mandat, que ce soit dans un autre mandat ou délégation, dans un emploi associatif ou dans l'entreprise. Très concrètement pour donner corps à ce projet, il serait souhaitable que quelques mairies « pilotes » puissent proposer un tel bilan à des élu-e-s volontaires, en prenant en charge son financement sur le budget formation.

La mise en œuvre de ce projet débutera en septembre/octobre 2012 ; nous développerons avec un réseau d'élus-e-s et un comité de parrainage local, deux types d'action :

– des rencontres débats sur les acquis du mandat local avec des femmes et des hommes élus ou non, pour expliquer la démarche, faire connaître le livret, indiquer les perspectives, débattre

– des ateliers, d'une quinzaine de personnes, à destination d'élus et ouverts à de futures candidates pour les amener à formuler leurs acquis les plus évidents et les aider à cerner leur projet qu'il s'agisse d'un retrait, d'un autre mandat ou d'un premier engagement.

